

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un But – Une Foi



**AMBASSADE DU SENEGAL**

-----  
**MISSION PERMANENTE DU SENEGAL**  
**AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES**  
**26, CHEMIN DE JOINVILLE –**  
**1216 – COINTRIN –SUISSE**  
tel : (4122) 918 02 30  
fax : (4122) 74 00 711  
E-mail : [mission.senegal@ties.itu.int](mailto:mission.senegal@ties.itu.int)

## Proposition d'intervention

Monsieur le Président,

D'emblée, ma délégation voudrait se féliciter de la décision des Etats Parties de consacrer un segment des réunions du Comité permanent sur le Statut et la mise en œuvre de la Convention à l'examen du fonctionnement du Programme de Travail intersessions, sous l'angle de la rationalisation du nombre d'Etats Parties assumant des fonctions de direction.

A cet égard, il convient de rappeler que la structure des différentes instances de la Convention d'Ottawa, formelles et informelles, y compris celle des Comités permanents, a été à l'origine basée sur la représentation équitable pays affectés/pays donateurs.

Ce principe de représentation a ainsi permis de désigner au sein de l'équipe des deux co-présidents comme de celle des deux co-rapporteurs, un représentant d'un pays donateur aux côtés d'un représentant d'un pays affecté.

Il faut se féliciter, au demeurant, non seulement de la qualité du travail accompli par les différents co-présidents qui se sont succédés à la tête des différents comités, mais aussi du climat de coopération qui a prévalu au sein des équipes durant leurs mandats respectives.

Cependant, ma délégation comprend les difficultés de plus en plus importantes qui se posent pour trouver des candidats en nombre suffisant pour prendre en charge les fonctions de co-président et de co-rapporteur, surtout dans le contexte d'une ville multilatérale comme Genève, où les missions font face à de multiples sollicitations, alors que certaines d'entre elles, notamment celles des pays en développement, sont confrontées à des défis en termes d'effectifs.

Pour toutes ces raisons, la délégation sénégalaise appuie la proposition du Comité de coordination visant à désigner un seul pays par poste de Co-président et de Co-rapporteur. En outre, le Sénégal adhère au schéma proposé relatif à la mise en œuvre graduelle de cette réforme.

Au cas où les Etats Parties conviendraient d'adopter cette nouvelle disposition, ce que mon pays espère vivement, il conviendra cependant de veiller à ce qu'elle ne remette pas en cause ni n'affecte la représentation équilibrée entre pays affectés et pays donateurs au sein de l'Equipe de Direction.

En particulier, le Sénégal encourage les Etats Parties à prendre en compte dans toute décision qui serait prise dans ce sens, la nécessité de continuer à pourvoir les postes dans l'esprit d'une représentation équilibrée entre les pays affectés et les pays donateurs ./.